

# Reconnaître le secteur informel. L'accueil des immigrants francophones en Saskatchewan par les immigrants établis. *Résumé pour diffusion*

Jérôme Melançon, Daniel Kikulwe, Michael Akinpelu, Mary-jennifer C. Egbule et Francisca Nneka Uzowuru.

Rapport préparé par le Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM) de La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina

Pour et en collaboration avec la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan (CAFS)



Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire (CRFM)  
La Cité universitaire francophone, Université de Regina  
Regina, SK, le 16 octobre 2019

## Résumé analytique

Ce rapport présente les résultats d'une étude menée suivant la requête de la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan (CAFS), qui cherchait à mieux connaître le profil des immigrants francophones de la province de la Saskatchewan, à mieux connaître leurs besoins, et à mieux faire leur travail, surtout bénévole, d'accompagnement en matière d'établissement et d'inclusion.

L'étude, et ce rapport en particulier, ont ainsi été réalisés de sorte à offrir les matériaux nécessaires pour répondre de manière extensive à ces questions. Ce résumé en présente les résultats les plus pertinents et importants. Toute personne intéressée est invitée à parcourir les sections précises du rapport pour obtenir davantage d'information, ou à contacter les membres de l'équipe de recherche.

Cette étude vise à comprendre comment améliorer les capacités qu'ont les immigrants francophones établis d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'origine africaine et d'expression française en Saskatchewan. Elle s'est ainsi tournée tant vers les besoins des nouveaux arrivants que vers les besoins et le savoir-faire des immigrants établis.

Afin de répondre à ces questions et de tenir compte d'un corpus restreint quant à l'immigration francophone en Saskatchewan, nous avons adopté une approche de méthodes mixtes. Nous avons d'abord composé un portrait démographique de la population immigrante francophone en Saskatchewan à l'aide de données de Statistique Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Nous avons ensuite mené un sondage en ligne auprès des nouveaux arrivants (arrivés depuis cinq ans ou moins) et des immigrants établis (arrivés depuis plus de cinq ans) afin de connaître les besoins et certaines des expériences des immigrants francophones. Nous avons enfin mené des groupes de discussion auprès d'informateurs clés au sein de la communauté fransaskoise, dont des pourvoyeurs de services professionnels ou bénévoles.

**Portrait démographique.** Le portrait démographique montre l'importance du poids démographique de l'immigration au sein de la communauté fransaskoise (16,19%), surtout au vu de la population immigrante de la province (2,54% de celle-ci) ou de la population totale de la province (0,22%). Ce poids démographique est d'autant plus important que cette immigration a réellement commencé en 2001 et doublé entre 2001 et 2006 (150, contre 150 pour les dix années précédentes) puis entre 2006 et 2010 (305). La croissance a ensuite ralenti pour passer à 415 nouveaux arrivants entre 2011 et 2016.

Il est important de noter qu'environ 360 immigrants auraient déménagé d'autres provinces vers la Saskatchewan entre 2011 et 2016, de telle sorte qu'à compenser le départ de certains vers d'autres provinces.

Les immigrants francophones ont pour la plupart l'âge de travailler (15 à 44 ans) et il existe un équilibre relatif entre le nombre d'hommes et de femmes immigrantes. Ils sont surtout originaires

du Congo, de France, de l'Île Maurice et du Burundi, mais une grande diversité d'origines existe au-delà de ces quatre pays. Tandis que la plus grande partie des immigrants s'établissent à Regina ou Saskatoon, plusieurs sont aussi installés à Prince Albert et à Moose Jaw, ainsi que plusieurs Mauriciens à Montmartre, Camerounais à Gravelbourg, et Ivoiriens, Togolais et Tunisiens à Ponteix.

Par ailleurs, en 2016 la Saskatchewan comptait environ 480 résidents temporaires qui comptaient le français parmi leurs langues connues, 325 comme première langue officielle parlée et 210 parmi leurs langues maternelles.

**Les besoins des immigrants, selon les recherches publiées.** Le sondage ne nous ayant pas permis de recueillir suffisamment de réponses, nous avons cherché à offrir un panorama approfondi des connaissances portant sur l'immigration francophone, ou pouvant éclairer les bénévoles et autres acteurs de l'établissement. Beaucoup des recherches ayant été menées au fil des vingt dernières années offrent les données qui permettent de connaître les besoins des nouveaux arrivants comme ceux des immigrants établis. Ces besoins propres aux francophones incluent notamment :

- Une information complète et véridique, surtout spécifiquement à propos des communautés francophones;
- L'accès à des cours d'anglais;
- Une validation du français parlé par les immigrants malgré sa différence du français parlé dans la communauté d'accueil;
- Un contact formel avec la communauté au-delà de l'employeur et du pourvoyeur de services;
- Un contact avec des immigrants établis et des associations ethnoculturelles par lesquelles passe l'établissement au sein des communautés francophones d'accueil;
- Une reconnaissance par la communauté du plurilinguisme des immigrants francophones;
- Des occasions de bénévolat et de participation dans la communauté d'accueil qui vont au-delà du partage de leurs expériences en tant qu'immigrants;
- Une présence d'immigrants aux postes de décision des organismes communautaires;
- Une sensibilisation de la communauté d'accueil à ces réalités ainsi qu'au besoin d'appartenir à plusieurs cercles sociaux qui ne se limitent pas à la seule communauté francophone.

D'autres besoins sont communs aux autres immigrants, toutes langues confondues, notamment :

- Des services qui tiennent compte de la diversité des parcours d'immigration, même au sein d'une famille;
- Des programmes d'orientation plus longs;
- Une prise en compte des expériences et des traumatismes liés à la guerre et au déplacement forcé;
- Une reconnaissance des efforts d'intégration que font les immigrants;
- Une reconnaissance de la présence de la discrimination et du racisme dans les communautés d'accueil, même là où les intentions sont les meilleures;

- Une compréhension du choc culturel que ressentent les immigrants d'origine africaine, ainsi que du racisme et de la discrimination dont ils peuvent être victimes.

Enfin, les associations et les églises issues de l'immigration permettent d'utiliser les manières de s'associer propres aux cultures des immigrants et, ce faisant, à apprendre celles de leurs communautés d'accueil. Les immigrants s'engagent pour se faire une place dans leur nouvelle société, revendiquer, développer et transmettre leur identité et culture, mais aussi pour maintenir des liens avec leurs communautés et pays d'origine et y favoriser le développement.

**Les besoins des immigrants francophones, selon nos groupes de discussion.** Les entretiens ont tout d'abord révélé plusieurs facteurs qui influencent les besoins des immigrants :

- leur niveau d'éducation;
- leur statut d'immigration (surtout pour les réfugiés);
- leur maîtrise de l'information;
- leur maîtrise des deux langues officielles;
- leur religion;
- leur genre;
- la taille de leur famille;
- leurs expériences préalables à l'immigration; et
- leur parcours d'immigration.

La plupart des besoins tournent autour de l'emploi, qui a une influence sur l'intégration, l'apprentissage des langues et de la culture, la vie familiale, l'image de soi et l'auto-valorisation et, bien entendu, la capacité de répondre aux autres besoins. D'autres besoins sont liés directement à la langue, étant donné les divers niveaux de compétence en français et en anglais et les occasions de s'adapter aux variantes locales de ces langues. Plusieurs besoins relationnels existent également :

- des rencontres et une compréhension mutuelle entre immigrants et entre immigrants et la communauté d'accueil;
- une entraide;
- une construction communautaire commune et séparée;
- des activités de rapprochement et de compréhension mutuelle.

L'école et l'université, viennent les combler partiellement : les parents d'enfants surtout à l'école primaire ou qui participent à des activités familiales ont la chance de rencontrer d'autres parents, dont certains partagent leurs expériences d'immigration et d'intégration, et d'élargir leurs réseaux de la sorte.

Enfin, notre étude a fait ressortir des besoins institutionnels. Les nouveaux arrivants doivent pouvoir :

- entrer en contact avec les institutions qui leur offriront l'information dont ils ont besoin (et ce, à long terme);

- établir un contact immédiat puis une relation de confiance avec les agents d'établissement ou des personnes-ressources fiables;
- avoir un choix entre ces personnes, selon leurs préférences (personne de même culture, d'une autre culture immigrante, originaire de la communauté fransaskoise);
- être rassurés et compris quant à leur style de participation;
- s'engager et participer, aider à l'accueil d'autres immigrants à leur tour;
- comprendre les institutions et organismes, leurs manières de fonctionner et leurs codes, la culture politique et communautaire locale, ainsi que les débats qui leurs sont propres.

Les bénévoles des associations telle la CAFS ont aussi leurs besoins :

- des ressources appropriées et stables, notamment pour leur encadrement;
- une représentation à l'externe, dans la communauté;
- une formation au bénévolat.

Les organismes et associations ont à leur tour leurs besoins propres :

- une stabilité du personnel;
- une relation de complémentarité et de collaboration avec les autres organismes;
- une reconnaissance du travail accompli et un respect mutuel;
- des frontières claires et une communication efficace;
- une écoute;
- des partenariats formels.

Si les services formels arrivent à répondre en partie à ces besoins, leurs capacités demeurent limitées du fait de leur financement et des règles qui s'y rattachent. Il suffit par ailleurs souvent d'une ou deux mauvaises interactions pour qu'un immigrant cherche de solliciter des services auprès d'un organisme pourvoyeur. Il s'avère également, au fil des discussions, que la plupart de ces besoins sont rencontrés grâce au travail de bénévoles et à la vie des associations et groupes ethnoculturels, plutôt informellement, de telle manière qu'une communauté se crée de manière explicite au sein de la communauté fransaskoise. Toutefois, ces bénévoles sont eux-mêmes limités en termes de temps, de ressources et surtout en termes de connaissances, tant à propos des diverses manières de suivre un processus d'immigration qui change aussi périodiquement qu'à propos de plusieurs des aspects de la vie quotidienne et professionnelle auxquels leurs expériences ne les ont pas initiés.

Afin de répondre à ces besoins, nous proposons qu'**une approche « par et pour » les immigrants francophones** soit adoptée afin de mettre en œuvre une réciprocité et marquer le respect de l'autonomie des immigrants, malgré leurs besoins et leurs vulnérabilités. Nous proposons aussi que des projets de jumelage soient mis ou remis en œuvre et que des activités familiales soient privilégiées afin de rassembler les familles et des activités culturelles soient offertes aux jeunes adultes.

Enfin, il est important de reconnaître quatre facteurs qui influencent les choix des nouveaux arrivants quant aux pourvoyeurs de services qu'ils recevront. Tout d'abord, au-delà des questions de choix, plusieurs ne sont pas éligibles pour les services formels de la communauté fransaskoise, notamment les immigrants arrivés d'autres provinces et surtout du Québec, où on observe des différences importantes tant dans le régime d'immigration que dans la vie quotidienne en français, et les réfugiés. Ensuite, il est essentiel de reconnaître que certains immigrants refusent simplement de s'impliquer dans la communauté fransaskoise/francophone et de s'y identifier (certaines des causes sont exposées dans le rapport complet). Aussi, plusieurs nouveaux arrivants peuvent avoir de la difficulté à faire confiance au gouvernement et à toute forme de bureaucratie du fait de leurs expériences passées, et pourront ainsi préférer se tourner vers les relations interpersonnelles où davantage de confiance leur est possible. Enfin, l'adaptation et l'intégration ne sont pas à sens unique. Une adaptation de la communauté d'accueil à celles et ceux qu'elle accueille est tout aussi nécessaire que celle que l'on demande des nouveaux arrivants, afin qu'une véritable intégration soit possible.

**Propositions.** Cette étude nous permet d'offrir quinze propositions, expliquées et justifiées en conclusion au rapport et ajoutées à la suite de ce résumé. Le fait que ces propositions ne s'adressent pas seulement à la CAFS répond à la réalité de l'entrelacement des services et organismes au sein de la communauté fransaskoise. La CAFS sera en mesure de mieux mener ses activités et de mieux faire son travail d'établissement et d'accompagnement si son travail est reconnu et intégré aux processus formels visant l'accueil des nouveaux arrivants et l'intégration à long terme des immigrants – et si ces processus sont adaptés pour faire une place plus grande aux fransaskois.es issu.es de l'immigration.

## Propositions

La CAFS, du fait de son imbrication dans les communautés d'origine africaine et fransaskoise, permet d'apporter une réponse au sein même de ces communautés aux besoins qui ne peuvent être rencontrés par les organismes d'établissement formels du fait de leur charge de travail ainsi qu'aux besoins d'immigrants qui ne peuvent, pour plusieurs raisons (expiration de la période de soutien, migration interprovinciale, limites des politiques en place), recevoir des services formels. Par ailleurs, il est important de reconnaître que les limites placées sur les services formels, financés par l'État, ne sont possibles que parce que des bénévoles viennent remplir les tâches et activités comprises comme non essentielles dans le cadre des programmes de soutien aux nouveaux arrivants, mais vécues comme essentielles par les immigrants.

Sur la base de cette étude, nous émettons une série de propositions qui ne se limitent pas à la CAFS. Puisqu'il s'agit ici de comprendre les besoins des nouveaux arrivants ainsi que l'apport du secteur informel, le travail de la CAFS doit être compris comme ayant lieu dans un environnement qui est dominé par les organismes formels.

Ainsi, nous proposons tout d'abord que :

1. Les services de la CAFS soient mieux reconnus et mieux financés;

2. Davantage des services informels d'accueil aux nouveaux arrivants existants soient formalisés, dont certains à l'extérieur de la CAFS;
3. Certains services informels de la CAFS demeurent informels.

(Sur la différence entre services formels et informels, voir la section 3.II.A.) Ce financement doit cependant ne pas être limité aux populations et limites imposées par les politiques en place, sans quoi la CAFS deviendrait simplement un autre organisme formel dont les activités auraient à trouver un supplément dans le cadre d'autres activités informelles. Une flexibilité plus grande est requise pour rejoindre des immigrants exclus des programmes en place et rendue possible par le secteur informel. Par ailleurs, la différence entre les services formels à l'établissement, les services informels à l'établissement, et l'accompagnement demeure à comprendre afin de bien saisir les besoins de professionnalisation et d'encadrement, ainsi que ce qui relève du domaine d'IRCC et des organismes mandatés pour l'établissement. Cette étude ne portant pas sur l'ensemble des services de la CAFS, il ne nous est pas possible de déterminer quels services fonctionneraient mieux de manière formelle ou informelle. Elle ne porte pas non plus sur la programmation déjà formalisée de la CAFS. Nous proposons ainsi que :

4. Une étude interne soit menée par la CAFS au sujet de ses services et bénévoles.

Une telle étude pourrait être menée avec l'aide du Community Research Unit (CRU) à l'Université de Regina, ou encore en collaboration avec un autre organisme communautaire.

Le rapport mentionne que l'une des forces de la CAFS, qui permet sa flexibilité, tient souvent au fait de n'être pas financée et donc de pouvoir offrir des services en réponse aux besoins observés dans la communauté plutôt qu'en réponse aux appels d'offre. Néanmoins, pour permettre à la CAFS de maintenir et renforcer ses activités et d'offrir un soutien supplémentaire à ses bénévoles et une stabilité à ses employés, nous proposons que :

5. La CAFS cherche un appui pour présenter de nouvelles demandes de subvention auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, afin de financer des services aux nouveaux arrivants;
6. La CAFS cherche un appui pour présenter de nouvelles demandes de subvention auprès de Patrimoine Canada, afin de financer des activités liées au multiculturalisme.

Un tel appui est souvent offert par ces ministères. Des employés d'autres organismes communautaires fransaskois ont aussi une expérience suffisante des demandes de subvention pour conseiller et appuyer le travail de la CAFS en la matière. L'engagement des organismes fransaskois envers l'inclusion des immigrants dans la communauté fransaskoise nous semble par ailleurs impliquer, du moins implicitement, un soutien aux organismes comme la CAFS qui accomplit une part importante de l'accueil et de l'intégration des immigrants francophones.

En particulier, il est important qu'IRCC reconnaisse le travail des bénévoles qui viennent remplir les trous laissés ouverts par ses politiques et les termes de son financement. IRCC doit aussi reconnaître la capacité de la CAFS de mener à bien des projets. La négligence du rôle de la CAFS a ainsi, selon certains, pu mener des projets lancés par la CAFS de manière bénévole à

être repris par d'autres organismes qui, eux, ont pu obtenir un financement à cet effet (voir la section 1.I. du rapport à cet effet).

Le RIF-SK, tant par ses employés que par ses membres, peut jouer un rôle dans la reconnaissance du travail de la CAFS. Nous proposons que :

7. Le RIF-SK adopte une structure et des procédés qui faciliteront la participation de la CAFS en tant qu'organisme surtout bénévole, donc d'une autre nature que les organismes qui sont professionnalisés et financés de manière stable et dont les postes sont dotés de manière stable;
8. Le RIF-SK aide à mieux faire connaître au sein de la communauté fransaskoise le rôle des bénévoles (de la CAFS et d'autres organismes, comme les organismes locaux) dans la rencontre des besoins des nouveaux arrivants;
9. Le RIF-SK, en collaboration avec la CAFS, offre des services aux bénévoles.

Cette étude a en effet démontré que les bénévoles ont eux-mêmes des besoins et des défis qui leurs sont propres. Une telle offre respecterait les limites du mandat du RIF-SK, puisqu'il ne s'agirait pas d'offrir des services aux immigrants, mais seulement jouer un rôle de concertation en rassemblant les bénévoles de plusieurs organismes. De tels services permettraient par ailleurs de reconnaître le travail et l'apport des bénévoles. Dans cet esprit, ces services devraient être offerts en partenariat avec des acteurs communautaires et des immigrants établis œuvrant au sein des communautés fransaskoises, et non seulement ou surtout par des conseillers externes embauchés pour une expertise non enracinée dans la réalité des immigrants francophones de l'Ouest canadien. Par ailleurs, encore une fois suivant la notion du « par et pour », la composition du RIF-SK et de son comité de gestion devrait chercher à être aussi représentative que possible de la population francophone immigrante de la province et inclure des immigrants africains aux côtés d'immigrants du reste du monde là où une telle inclusion est possible.

Pour répondre aux multiples besoins de nouveaux arrivants aux profils variés, nous proposons par ailleurs que :

10. Un organisme dévoué exclusivement aux services liés à l'immigration soit créé pour rassembler certains des services en ce moment offerts par l'ACF et le CÉCS, ainsi que certains services formalisables offerts par la CAFS et le reste du secteur informel.

Ainsi, la proposition adoptée à l'Assemblée des député.es communautaires du 15 juin 2019 (et discutée depuis longtemps au sein de la communauté) de créer un tel nouvel organisme fransaskois devrait être menée à bien.

Cet organisme devrait cependant ne pas être redevable à l'ACF, ni à quelque autre organisme, mais plutôt adopter une approche **par et pour** les communautés francophones dans leur pluralité, donc ici au moins à part égale avec le reste de la communauté **par et pour les immigrants francophones**. Des organismes tels que l'Open Door existent partout au Canada sans être subordonnés à d'autres organismes communautaires. Les communautés francophones réclament par ailleurs que le principe du « par et pour » soit adopté pour les services qui les

concernent. Nous voyons donc difficilement pourquoi il devrait en aller autrement au sein des communautés francophones d'un groupe qui a lui aussi ses besoins, ses référents culturels et son expertise. De plus, l'autonomie de cet organisme sera le garant de la confiance qui pourra lui être attribuée par les nouveaux arrivants. Une telle autonomie permettrait par ailleurs de reconnaître l'expertise des agents et employés de cet organisme. Cet organisme demeurerait par ailleurs imputable à la communauté par le biais d'un Conseil d'administration, dont les membres devraient au minimum être à moitié issus de l'immigration et dans des proportions représentatives de la provenance internationale de l'immigration (l'Europe ne représentant qu'environ 10% de l'immigration francophone depuis 2006).

Malgré la concentration des services aux nouveaux arrivants dans un tel organisme fournisseur de services aux nouveaux arrivants, en réponse au mandat de concertation de l'ACF, le RIF-SK pourrait y demeurer associé.

Par ailleurs, la CAFS joue depuis longtemps un rôle de porte-parole pour les immigrants africains auprès des autres organismes et surtout de l'ACF et du RIF-SK. Il s'agit de défendre les intérêts des immigrants, qu'ils soient nouvellement arrivés ou établis depuis longtemps, parmi lesquels se trouve la confrontation des questions de la discrimination et du racisme, questions qui se posent dans toute communauté d'accueil. La reconnaissance dont nous faisons état ci-dessus ne viendra d'ailleurs qu'à la suite un travail de représentation, de sensibilisation et de revendication, voire même de contestation, de la part des communautés issues de l'immigration.

Par ailleurs, le processus d'inclusion ne peut pas être mené seulement par l'ACF, les communautés ethnoculturelles en étant un vecteur incontournable. Les immigrants africains forment des communautés qui se trouvent à la fois au sein de la Fransaskoisie et à l'extérieur de celle-ci, puisqu'ils appartiennent à des diasporas, pratiquent des cultures différentes, et utilisent entre eux d'autres langues que le seul français. Leur présence indique une diversification – et un enrichissement – et non une division au sein de la communauté fransaskoise. Nous proposons donc que :

11. La CAFS prenne de manière systématique le rôle de porte-parole des immigrants africains au sein de la communauté fransaskoise, ce qui suppose :
  - a. Que la CAFS se développe de sorte à pouvoir mieux jouer ce rôle auprès des organismes fransaskois et à accroître sa légitimité auprès des Africains francophones de la province; et également
  - b. Que l'ACF reconnaisse la légitimité de la CAFS en tant que porte-parole d'une minorité de plus en plus importante en son sein.

En effet, une transformation de la CAFS pourrait d'abord être nécessaire afin de lui permettre de représenter les membres de toutes les communautés issues de l'immigration africaine. Nous proposons que la CAFS collabore avec les associations ethnoculturelles d'origine africaine sur l'un de trois modèles. (A) Un modèle confédératif. Une confédération est formée par des unités (associations) qui demeurent autonomes et ne peuvent recevoir de directives de l'association confédérative ainsi formée, mais participent plutôt à une prise de décision en commun sur les sujets dont elles ont décidé de traiter ensemble. (B) Un modèle associatif. Il serait possible pour

les associations communautaires de devenir membres en tant qu'associations plutôt que seulement en tant qu'individus. Les associations pourraient alors avoir un droit de vote sur certaines questions, ou peut-être simplement au sein d'un comité. (C) Un modèle représentatif. Le CA de la CAFS pourrait encore être modifié de diverses manières de telle sorte qu'à contenir des membres de plusieurs communautés d'origine africaine. Cette modification pourrait consister en un nombre de sièges réservés à certaines régions africaines, ou encore en une alternance de certains ou de l'ensemble des sièges d'une région à l'autre. Étant donné la difficulté de mobiliser des bénévoles pour participer à un CA, cette dernière option pourrait être difficile à mettre en œuvre. Il reviendrait à la CAFS et à ces associations, partout dans la province, de décider par une réflexion menée en commun du bien-fondé de ces modèles ou d'autres modèles et de l'étendue de la voix à donner aux autres associations dans le processus représentatif.

Nous tenons toutefois à noter que la CAFS parle déjà au nom de ses membres – tant actifs que les membres de la communauté – et représente déjà leurs intérêts auprès de l'ACF et des autres organismes fransaskois et saskatchewanais. Les propositions suggérées ci-dessus visent seulement à permettre à la CAFS d'avoir une légitimité *accrue* en tant que porte-parole des immigrants africains francophones en Saskatchewan.

La mise en place formelle d'une telle fonction ne créerait pas de division au sein de la communauté fransaskoise. Au contraire, notre étude laisse pointer des indices d'une communauté fransaskoise – du moins à Regina – qui est déjà divisée, où les problèmes de l'exclusion et du racisme sont ressentis par ceux de ses membres qui ne sont pas blancs, comme dans toutes les communautés, francophones ou non. La proposition de la création d'une telle fonction a pour but de contribuer à surmonter cette division en donnant aux Africains francophones de la Saskatchewan la chance d'échanger entre eux à propos de leurs expériences et besoins, d'être représentés sur cette base, et de faire valoir leur point de vue au sein de la communauté francophone plus large. Dans cette optique, l'adhésion à l'organisme qui joue ce rôle de représentation pourrait être joint à l'adhésion à l'organisme fransaskois local (ACFR, FFS, SCFPA, ACFMJ, etc.) sur un même formulaire et à coût réduit.

En relation à la question de l'inclusion, nous proposons également que :

12. Une réflexion sur l'inclusion des Africains francophones soit menée par l'ACF et les autres organismes communautaires, en collaboration étroite avec la CAFS.

En effet, les travaux de la Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise ont été repris pour guider le travail d'inclusion des immigrants, sans un véritable questionnement sur les modalités de son applicabilité à une nouvelle question sociale. La question abordée à l'époque était en effet la relation avec les francophones étiquetés comme anglophones ou francophiles – question qui reste d'ailleurs à résoudre aujourd'hui, qui est certes de nature interculturelle, mais où les différences se déploient sur le fond des mêmes éléments culturels occidentaux. Une analyse du travail de cette Commission révélerait l'absence de considération du racisme, du contexte colonial et de la « diversité profonde » qui caractérisent les relations interculturelles. Étant au courant de l'amorce d'une telle réflexion, nous proposons que le rapport de la Commission sur l'inclusion ne soit pris que comme un point de départ et que la participation des

Africains francophones soit privilégiée dans l'élaboration de politiques et de transformations organisationnelles, privilégiant ici aussi le principe du « **pour et par** ».

Au-delà du travail de la CAFS, certains besoins des nouveaux arrivants doivent être adressés. Nous proposons ainsi que :

13. Les programmes de langue du gouvernement fédéral soient étendus au-delà d'un an;
14. Des programmes d'apprentissage de l'anglais soient mis en place dans les communautés francophones (comme a commencé à le faire le Collège Mathieu);
15. Des efforts concertés soient faits pour rejoindre les immigrants arrivés d'autres provinces afin de les aider à se ré-établir en Saskatchewan et à découvrir les communautés fransaskoises.